



Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis No 26 / 02

Concerne : Demande d'un crédit supplémentaire de **Fr. 26'500.00** pour l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux au port des Abériaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis No 26/02 s'était réunie valablement en date du 1^{er} novembre 2002 en présence de 4 des ses membres (Mme L.Gavillet, Mrs P.Hanhart, D.Niculescu, D.Corod, absent et excusé Mr. F.Bryand).

Nous remercions Mr A.Fischer, qui en tant que Municipal responsable du Préavis qui a participé à la séance et a répondu à toutes les questions posées par les membres de la commission.

Remarques :

La commission est consciente que la commune a essuyé les plâtres par le manque d'expérience dans la pose de tels équipements.

Explications des coûts supplémentaires :

- 1.- Dans le préavis 54/01 le coût des pompes, selon l'offre ABS du 12 février 2001, est mentionné comme TTC pour le prix de FR 48'000.00, en réalité ce montant ne comprend ni la TVA, ni le transport des pompes. D'où un coût supplémentaire de Fr 4'939,20.
- 2.- L'agrandissement de la plate-forme est due au fait que les pompes, prévues côte à côte à l'origine, ont dû être séparée, car elles nécessitent un accès latéral pour l'entretien et de ce fait la plate-forme devenait dangereuse pour les usagés.
- 3.- L'installation des vidoirs chimique est une première. Les coûts mentionnés dans le devis sont des coûts estimés. Soit Fr 1'500.00 réservoir et vidoir et Fr 1'500.00. eau potable et vanne. Mais rien n'existait dans le commerce d'où là nécessité de les construire sur mesure, donc augmentation de la dépense
- 4.- Des phénomènes vibratoires sont survenus lors de la mise en exploitation des pompes. Afin de remédier à cette situation, l'intervention d'un ingénieur a été requise pour en déterminé l'origine et apporter les corrections nécessaires. Le montant des honoraires est correct.

5.- C'est lors du raccordement des EU à la STEP que l'on s'est aperçu que le tuyau n'était pas posé, il a fallu creuser une fouille, percer les palplanches et poser un tuyau pour le raccordement à la STEP. La commune a demandé l'intervention de la maison LOSINGER pour procéder aux travaux non prévus.

Considérations

Les explications données par le Municipal responsable du préavis 26/02 se sont vérifiées par la lecture des divers documents et factures mises à disposition de la commission d'étude du préavis 26/02.

Position de la commission d'étude du Préavis 26/02

Face aux documents présentés et aux explications obtenues de la part du Municipal responsable (Mr André FISCHER), la commission d'étude du Préavis 26/02 recommande, à l'unanimité, l'acceptation du crédit complémentaire de **Fr 26'500.00** objet du Préavis.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission d'étude du préavis 26/02, unanime, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseiller, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal 26/02 concernant la demande d'un crédit complémentaire de **Fr 26'500.00** pour l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux au port des Abériaux,

lu le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1) d'adopter le préavis municipal No 26/02 concernant la demande d'un crédit complémentaire de **Fr 26'500.00** pour l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux au port des Abériaux,

- 2) d'accorder un crédit de **Fr 26'500.00** pour la réalisation des travaux en question,
- 3) de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h. du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs,
- 4) de porter au compte d'exploitation No 470 du port des Abériaux tous les frais et recettes liés à l'exploitation de cette installation.,

Prangins, le 3 novembre 2002.

La commission d'étude du préavis No. 26/02

Mme Liliane GAVILLET

Mr Pierre HANHART

Mr Dan NICULESCU

Mr François BRYAND

Mr Daniel COROD

Président

DC/2.11.2002



PV de la séance 11/02

1er Novembre 2002 (20:00 – 22:30)

Présents	Liliane GAVILLET	LGA
	Pierre HANHART	PHA
	Dan NICULESCU	DNI
	Daniel COROD	DCO
	André FISCHER	AFI
Excusé	François BRYAND	FBR
Distribution	Membres de la commission	
	Président du conseil	
	Président de la commission	

Objectif

Obtenir des explications sur les plus-values des travaux effectués au port des Abériaux, dans le cadre de l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux.

Questions des membres de la commission :

Q1. Pourquoi un surcoût dans l'installation du groupe de pompes ?	PHA/DNI
Q2. Pourquoi la plate-forme a-t-elle été agrandie ?	LGA/DNI
Q3. Pourquoi les vidoirs chimiques sont-ils plus chers ?	LGA/DNI
Q4. Pourquoi un surcoût pour les honoraires de l'ingénieur ?	PHA/DNI
Q5. Pourquoi le raccordement des EU à la STEP est-il si cher ?	PHA/DNI

Réponses obtenues du Municipal responsable : M. André FISCHER

R1

Dans le préavis 54/01 le coût des pompes, selon l'offre ABS du 12 février 01, est mentionné comme TTC pour Frs 48'000.00, hors, en réalité ce montant ne comprend ni la TVA, ni le transport de ces pompes. D'où le coût supplémentaire Frs 4'939,20.

(Réf. : Rapport Technique et Devis Estimatif (point 5.3) de CONUS & BIGNENS fait le 12 février 2001)

R2

L'agrandissement de la plate-forme est due au fait que les pompes, prévues côte à côte à l'origine, ont été séparées, car elles nécessitent un accès latéral pour l'entretien mécanique, et que de ce fait la plate-forme devenait dangereuse pour les usagés lors de son exploitation.

R3.

L'installation des vidoirs chimique est une première. Les coûts mentionnés dans le devis sont des coûts estimés. Soit Fr 1'500.00 réservoir et vidoir et Fr 1'500.00. eau potable et vanne. Mais rien n'existait dans le commerce d'où là nécessité de les construire sur mesure, donc augmentation de la dépense

R4

Des phénomènes vibratoires sont survenus lors de l'exploitation des pompes, de ce fait l'intervention de l'ingénieur a été requise afin de déterminer l'origine de ces vibrations et pour résoudre ce problème. Le montant des honoraires est correct.

R5

C'est lors du raccordement des EU à la STEP que l'on s'est aperçu que le tuyau n'était pas posé, il a fallu creuser une fouille, percer les palplanches et poser un tuyau pour le raccordement à la STEP. La commune a demandé l'intervention de la maison LOSINGER pour procéder aux travaux non prévus.

Vendredi 1^{er} Novembre 22:30.